

Communiqué phytosanitaire

n° 24 du 12 juillet 2023

SOMMAIRE

Généralité

- Scarabée japonais

Arboriculture

- Carpocapse des pommes et des poires
- Capua
- Cochenille farineuse
- *Drosophila suzukii*
- Sharka et tache bactérienne des fruits à noyau

Viticulture

- Météo et Phénologie
- Mildiou
- Oïdium
- Jaunisses de la vigne

GÉNÉRALITÉ

SCARABÉE JAPONAIS, *POPILLIA JAPONICA*

Depuis 2017, le scarabée japonais se propage sans cesse davantage dans le canton du Tessin. À l'heure des grands départs en vacances, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) appelle les voyageurs à la vigilance. **Le scarabée japonais pourrait bien être passager clandestin à bord de voitures et de trains et couvrir ainsi de grandes distances avant de s'attaquer à d'autres régions du pays.** Il est donc crucial de passer au crible vos bagages et votre véhicule.

Si vous découvrez un coléoptère suspect, capturez-le immédiatement et annoncez-le sans délai à sca-ovvin@admin.vs.ch. Le scarabée japonais peut être confondu avec certaines espèces de coléoptères indigènes, comme le hanneton de la Saint-Jean ou le hanneton horticole; il importe donc de connaître ce qui l'en différencie. Vous trouvez plus d'informations sur ce coléoptère dans le [communiqué n° 20](#), sur le [dépliant officiel](#) ou sur la page [d'accueil d'Agroscope](#).



Photo : CEPP

ARBORICULTURE

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

En raison de la présence de feu bactérien sur plusieurs parcelles dans les communes de Sion, Sierre et Vétroz, les contrôles d'été ont été effectués de manière individuelle. Jusqu'à présent, nous n'avons malheureusement reçu les résultats que de deux parcelles. Le résumé suivant provient donc principalement des contrôles effectués dans le cadre du projet ArboPhytoRed. **Si vous avez contrôlé**

une ou plusieurs parcelles et que vous ne nous avez pas encore envoyé les résultats, nous vous prions de le faire le plus rapidement possible.

Sur un total de 16 parcelles contrôlées, le pourcentage de fruits attaqués est très faible et varie de 0 à 0.7 % (en moyenne, 0.06 %). Aucune larve vivante n'a été observée. Nous vous conseillons de continuer à surveiller vos parcelles.



CAPUA

Selon SOPRA, l'éclosion des larves de la deuxième génération est en cours. Un contrôle sur pousses (seuil : 5 à 8 %) et sur fruits (seuil : 0.5 à 2 %) est conseillé.

COCHENILLE FARINEUSE

La deuxième génération a commencé à éclore. Les premières nymphes ont été capturées sur les bandes adhésives. Il n'y a presque plus de mâles capturés dans notre réseau de pièges. Selon le modèle, le pic des nymphes du premier stade est prévu pour la fin de cette semaine. S'il s'avère nécessaire, un traitement au Movento SC (spirotétramate) à la dose de 1.44 l/ha, peut être appliqué à partir du début de la semaine prochaine, en respectant les consignes d'application de la firme et les délais d'attente avant récolte. Faire attention à la dérive dans les parcelles voisines, parfois en cours de récolte, et respecter les bonnes pratiques agricoles lors des traitements !



Plusieurs cas de présence de cochenille farineuse sur abricot nous ont été signalés. Il est important de contrôler la présence de ce ravageur dans vos vergers. Des parasitoïdes sont présents dans les vergers. Il est nécessaire de les préserver et de n'effectuer des traitements que dans les parcelles avec une pression importante.

DROSOPHILA SUZUKII

Les captures dans notre réseau de piégeage sont en augmentation (138 individus pour 6 pièges). On continue d'observer quelques pontes sur les abricots.

Il est impératif de mettre en place les mesures d'hygiène lors de la récolte : ne pas laisser des fruits surmaturés, non récoltés ou tombés au sol, réduire l'intervalle entre les cueillettes et maintenir le gazon très ras. Une fois cueillis, il faudra aussi réfrigérer rapidement à 1°C les fruits pour éviter les éclosions des œufs présents (voir [communiqué n° 18](#)).

SHARKA ET TACHE BACTÉRIENNE DES FRUITS À NOYAU

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi phytosanitaire le 1^{er} janvier 2020, la sharka (plum pox virus) et la maladie des taches bactériennes des fruits à noyau (*Xanthomonas arboricola* pv. *pruni*) sont classées parmi les « organismes réglementés non de quarantaine ». Cette modification signifie que ces pathogènes ne sont plus soumis à la notification et à des mesures de lutte obligatoires. Cependant, nous vous recommandons de toujours surveiller vos vergers, de nous signaler les cas suspects et d'éliminer les arbres infestés. Les mesures prophylactiques (n'acheter que des plants certifiés) et les mesures d'hygiène (désinfecter les outils) restent essentielles. Plus d'informations sur le site de l'OFAG : [Sharka](#) ; [tache bactérienne des fruits à noyau](#).



Symptômes de *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* sur abricots



VITICULTURE

MÉTÉO ET PHÉNOLOGIE

Si les températures journalières moyennes du début du mois de juillet étaient inférieures à la moyenne décennale, une situation caniculaire s'est installée depuis dimanche soir et prendra fin en milieu de semaine avec l'arrivée d'un front plus froid, qui fera chuter de quelques degrés les températures journalières. Le risque d'orages en fin de soirée est plus marqué avec ce changement de régime.

Côté phénologie, le stade BBCH 77 (fermeture de la grappe) se généralise dans le vignoble.

MILDIU

La situation phytosanitaire est globalement saine. Les potentiels orages en fin de journée restent à anticiper, en plaçant un traitement en fin d'efficacité de votre produit (10 jours produits de contact et 14 jours produits pénétrants ou systémiques) et avant les pluies. Une dose de 200 à 250 g/ha de cuivre est actuellement préconisée.

OÏDIUM

Actuellement, la stratégie est à adapter en fonction de la présence ou de l'absence de symptômes à la parcelle. Les nouvelles infections sont rares à ce stade mais la maladie peut progresser jusqu'à la véraison à partir de foyers présents.

En cas de symptômes sur grappe présents : Si la grappe n'est pas encore fermée, c'est le dernier moment pour envisager un poudrage au soufre (maximum 25 kg/ha). Attention aux fortes chaleurs de cette semaine. Rappel sur les conditions pour un poudrage : 25°C à 28°C, bonne luminosité, absence d'orage en fin de journée. Préférez une application de soufre mouillable (4.8-6.4 kg/ha) en face par face si la grappe est fermée. Une combinaison avec du bicarbonate de potassium est intéressante. Resserrez l'intervalle du prochain traitement pour gagner en efficacité. Pour plus d'informations, [consultez le communiqué n° 23](#).

En cas d'absence de symptômes : Si les travaux de la feuille sont à jour et que la qualité d'application des produits phytosanitaires est optimale, une diminution de la quantité de soufre mouillable à 3-4 kg/ha est envisageable. Il est conseillé de garder un intervalle de traitement de 10-14 jours en fonction du produit utilisé.

Si l'effeuillage est effectué pour la première fois actuellement, attention à ne pas défeuiller complètement la zone des grappes et de garder quelques feuilles pour éviter les « coups de soleil sur les baies » (échaudage). L'ensoleillement important prévu cette semaine augmente le risque de brûlures et de phytotoxicité en général.

JAUNISSES DE LA VIGNE

Les symptômes de jaunisses de la vigne (Bois noir, Flavescence dorée) commencent à s'observer dans le vignoble valaisan. Sur cépages rouges, un rougissement et un léger enroulement des feuilles (vers la face inférieure pour le pinot noir notamment) attirent le regard. Généralement, les inflorescences ont séché ou avorté; si présentes, les grappes sont de taille réduite. Nous trouvons fréquemment des rameaux malades et des rameaux sains sur le même cep. En cas d'observation de tels symptômes, nous vous demandons de nous contacter sans délai (027 606 76 40 ou stefano.bilotta@admin.vs.ch).

Le vecteur, *Scaphoideus titanus*, débute son vol ces jours-ci. Son déplacement via des débris de feuilles restées collées aux machines suite à divers travaux (effeuillage, écimage...) est avéré. Nous vous appelons donc à la plus grande prudence lors de déplacements de machines et vous recommandons fortement



Symptômes de flavescence dorée

de débiter vos travaux dans des périmètres hors zone de lutte pour les terminer dans les périmètres de lutte. Nous vous demandons de gicler la machine à l'air comprimé ou au jet d'eau dans le but d'éliminer tous les insectes potentiellement présents. De même, portez une attention particulière à vos vêtements et véhicules qui peuvent servir de support au transport de l'insecte vecteur.

Zones contaminées connues en Valais : Port-Valais (l'intégralité du vignoble des Evouettes), Riddes, Saxon (plaine et premier coteau), Ardon (Botza, Grand Gravier), Leytron (plaine), Saillon (plaine), Fully (plaine et premier coteau) et Martigny (Charrat). L'emplacement exact des périmètres peut être consulté sous [Flavescence dorée - - vs.ch](https://www.vs.ch/flavescence-doree).

Plusieurs **vignobles vaudois** sont également touchés par cette maladie de quarantaine, parmi lesquels, dans le Chablais : Aigle, Yverne, Villeneuve, Ollon ([Flavescence dorée de la vigne - VD.CH](https://www.vd.ch/flavescence-doree)).

Service cantonal de l'agriculture

